



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 23776

Numéro SIREN : 807 941 547

Nom ou dénomination : 2T FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2014 sous le numéro de dépôt 109095



1410920402

DATE DEPOT :	2014-11-25
NUMERO DE DEPOT :	2014R109095
N° GESTION :	2014B23776
N° SIREN :	807941547
DENOMINATION :	2T FINANCE
ADRESSE :	40 avenue Hoche 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2014/11/19
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRE



HSBC Commercial Banking
Business Banking Centre Mathurins
3 Rue des Mathurins
75009 Paris

Tél. 01 44 94 42 67
Fax 01 44 94 42 18
email bbc-mathurins@hsbc.fr

www.hsbc.fr

CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS (SARL)

Capital de société en formation

Le soussigné Hubert JOUFFRAI

Agissant en qualité de Mandataire Général

De HSBC France, société anonyme dont le siège social est à 3 rue des Mathurins 75009 PARIS, inscrite sur la liste des banques françaises et autorisée en conséquence à être dépositaire des fonds,

Constate par la présente que la somme de Mille Euros (1000,00 Euros)

Représentant l'intégralité du capital libéré

De la société 2T FINANCE au capital de 1000 € dont le siège social est 40 Avenue Hoche 75008 PARIS

A été déposée dans les caisses de la Banque dans l'attente du certificat délivré par le greffe constatant l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

A Paris, le 19 Novembre 2014

En deux exemplaires

LA BANQUE
(cachet et signature)

HSBC
BBC MATHURINS
3 Rue des Mathurins
75440 PARIS CEDEX 09

HSBC France

HIGHLY RESTRICTED/STRICTEMENT CONFIDENTIEL
Société anonyme au capital de 100 000 000 € - 199 858 284 RCS Paris

Siège Social 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS - (Organisme pour le registre des Intermédiaires en Assurance www.orias.fr) sous le n° 07 005 894



1410920401

DATE DEPOT : 2014-11-25

NUMERO DE DEPOT : 2014R109095

N° GESTION : 2014B23776

N° SIREN : 807941547

DENOMINATION : 2T FINANCE

ADRESSE : 40 avenue Hoche 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/11/12

TYPE D'ACTE : STATUTS CONSTITUTIFS

NATURE D'ACTE :

014 6 65336

STATUTS CONSTITUTIFS

Objet 42/01/14
Ef. obs. 01/01/14
FTT

R. 10935

2T Finance

Société à responsabilité limitée au capital de : 1.000,00 euros

Siège social : 40 avenue Hoche – 75008 Paris

Siren en cours RCS Paris

LE SOUSSIGNÉ,

Monsieur Tony Taillandier, né le 19 septembre 1981 à Le Mans (Sarthe – France), résidant au 16 allée Robert Doisneau – 92100 Boulogne-Billancourt, a établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la Société à Responsabilité Limitée dont le gérant est l'associé unique.

CHAPITRE I

FORME - OBJET - DÉNOMINATION SOCIALE - SIÈGE SOCIAL - EXERCICE SOCIAL - DURÉE

ARTICLE 1 - FORME

La société est à responsabilité limitée. Elle est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les statuts.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

- Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations dans tous les domaines, notamment de la finance, du droit, de l'économie, du commerce, de l'organisation, du management, de la gestion commerciale, administrative ou technique ;
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : 2T Finance

Tous les actes et les documents émanant de la société et destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "Société à Responsabilité Limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 40 avenue Hoche – 75008 Paris. /

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire :

- de l'assemblée des associés, en cas de pluralité d'associés
- de l'associé unique, en cas d'EURL.

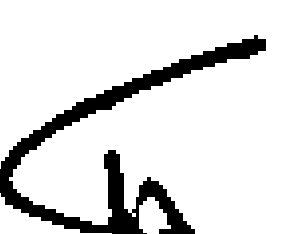
ARTICLE 5 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. /

Par exception, le premier exercice sera clôturé le 31 décembre 2015. /

ARTICLE 6 - DURÉE

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prolongation ou dissolution anticipée.



CHAPITRE II

APPORTS - CAPITAL SOCIAL

ARTICLE 7 - APPORTS

APPORTS EN NUMERAIRE

L'associé apporte à la société la somme de 1.000,00 euros, soit mille euros. /

La totalité de ces apports en numéraire, soit la somme de 1.000,00 euros (mille euros) a été déposée au crédit du compte n° FR76 3005 6009 1409 1400 2367 977 ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque HSBC.

Elle sera retirée par la gérance sur présentation du certificat du greffe du tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Tony Taillandier réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1.000,00 euros (mille euros). /

Il est divisé en 1.000 parts de 1 euro (un euro) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées en totalité à Tony Taillandier associé unique.

CHAPITRE III

GESTION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

ARTICLE 9 - GÉRANCE

La société est gérée par son associé unique, M. Tony Taillandier /

ARTICLE 10 – DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 11 - APPROBATION DES COMPTES

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant (sauf cas de dispense légale) et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

CHAPITRE IV

SOCIETE EN FORMATION FORMALITES ET POUVOIRS

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITES DE PUBLICITE

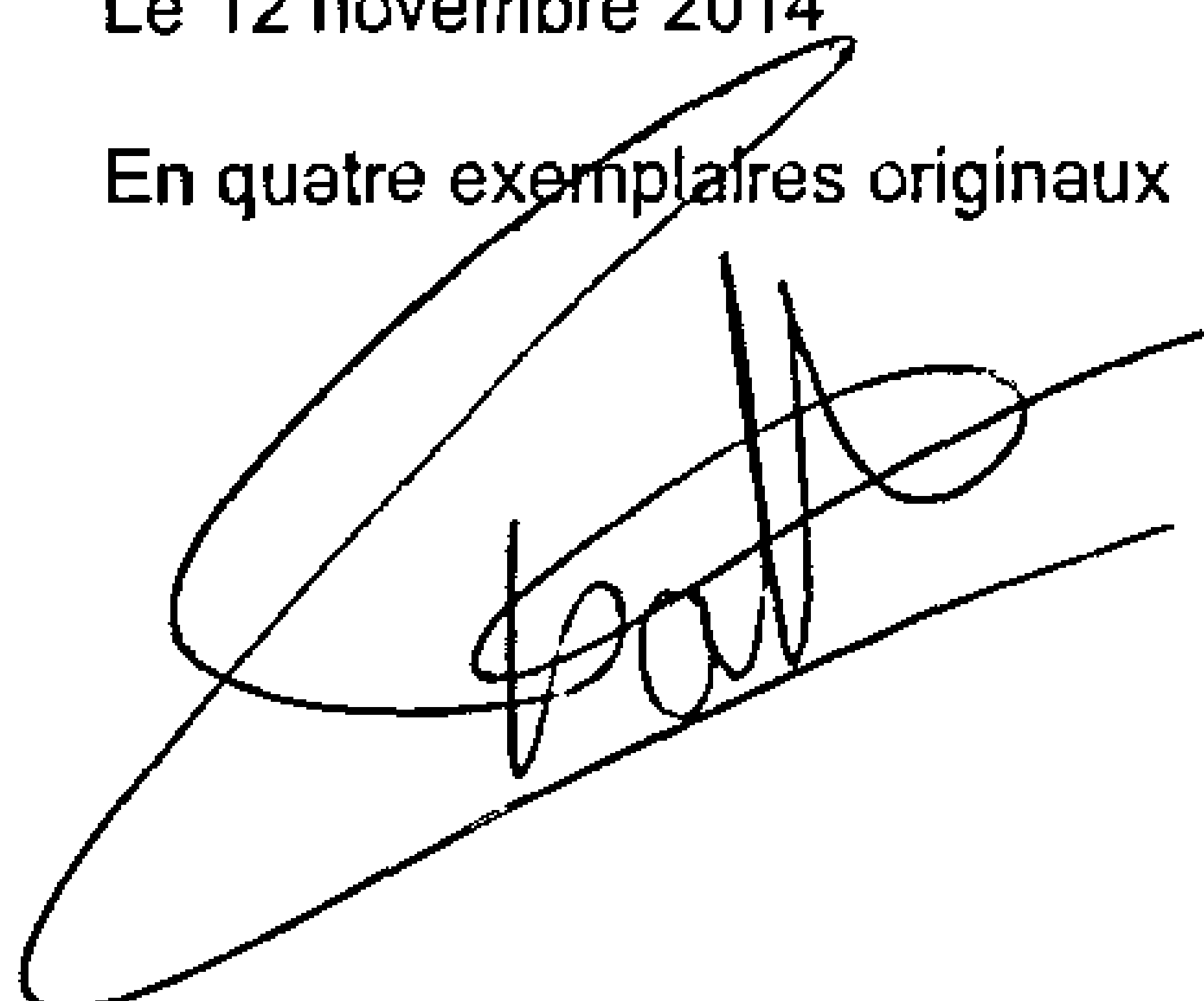
Les frais, droits et honoraires afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Paris

Le 12 novembre 2014

En quatre exemplaires originaux

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.